

# **PROCES-VERBAL**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2024**

Le 17 septembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.

**Date de convocation : 11 septembre 2024**

**Nombre de conseillers : 15**

**Nombre de présents : 11**

**Nombre de conseillers ayant donné procuration : 2**

**Nombre de votants : 13**

**Etaient présents :**

**M. Yvan DUMONTEUIL, Maire,**

**M. Max GADRAT, Mme Françoise CAMUT, M. Jean-Daniel DEBART, Mme Florence ROSSIGNOL-XANS, Adjoints,**

**MME Christiane FAVARETTO, Mme Valérie GUILLOT, Mme Laure SAINTE LUCE, M. Marc LUCAS, M. Patrick ROSSIGNOL, M. Pierre STACHOWICZ.**

**Absents ayant donné procuration :**

**Mme Céline SERVANT ayant donné procuration à M. Patrick ROSSIGNOL, M. Yoann SABRE ayant donné procuration à Mme Florence ROSSIGNOL-XANS.**

**Absents excusés :**

**Mme Brigitte TRIBAUDEAU, M. Jonathan DEBAUD.**

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h13.**

**Mme Florence ROSSIGNOL-XANS est désignée secrétaire de séance.**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2024**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

**1/ Délibération budgétaire modificative**

Monsieur le Maire donne le montant de la trésorerie et indique qu'une délibération budgétaire modificative n'est finalement pas nécessaire.

**2/ Redevance d'occupation des réseaux publics de distribution d'électricité**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de la redevance ENEDIS d'occupation des réseaux publics de distribution d'électricité 2024 pour l'année 2023. Afin de tenir compte de l'évolution de l'index ingénierie, cette somme a été revalorisée de 56,17% par rapport aux plafonds mentionnés dans le décret n°2002-409 du 26 mars 2002. Le montant est pour cette année de 239 euros.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### **3/ Convention de participation du Centre de gestion aux contrats collectifs de mutuelles complémentaires prévoyance et santé pour le personnel communal**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les enjeux :

Suite au mandat donné par le Conseil Municipal au Centre de gestion pour la mise en concurrence de contrats collectifs de mutuelles complémentaires prévoyance et santé pour les agents de la commune, celui-ci a validé le choix des opérateurs suivants :

- TERRITORIA MUTUELLE pour le risque prévoyance (même opérateur que lors de la précédente convention)
- MNFCT (Alternative Courtage) pour le risque santé

Le récapitulatif des offres est exposé dans la note préparatoire transmise aux élus municipaux.

La commune peut adhérer ou non à la convention de participation ; elle peut adhérer pour l'un ou l'autre risque ou les deux.

A noter, si la collectivité choisit d'adhérer à un contrat collectif, seuls les agents qui adhéreront à ce contrat pourront bénéficier de la participation employeur ; si la commune n'y adhère pas, les agents pourront bénéficier de cette participation à condition que leur mutuelle soit sur une liste des mutuelles labellisées publiée régulièrement par les pouvoirs publics.

Actuellement, la quasi-totalité des agents titulaires ont souscrit à la garantie prévoyance TERRITORIA MUTUELLE dans le cadre de la précédente convention de participation, mais aucun à la garantie santé de la précédente convention, soit IPSEC.

Concernant les participations employeur, elles avaient été fixées à 15 euros par risque.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés d'adhérer à la convention de participation du Centre de gestion de la Gironde pour le risque prévoyance uniquement, et de maintenir la participation employeur à 15 euros par risque.

### **4/ Date de mise en place de la cantine à un euro**

La délibération n° 10/04/2024-9 du 10 avril 2024 de proposition de nouvelle grille tarifaire pour la cantine scolaire n'avait pas indiqué de date de mise en place, il est proposé la date du 1<sup>er</sup> octobre 2024, pour tenir compte des délais d'obtention de l'accord de l'Agence de Services et de Paiement.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### **5/ Création d'un poste de technicien territorial**

Monsieur le Maire informe que ce point sera d'abord traité en commission.

### **6/ Nomination d'un nouveau référent RGPD**

Suite au départ de Madame Hélène CADOREL, il est proposé de nommer Monsieur Thomas GÉLY référent RGPD en interne.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

## **7/ Informations diverses**

- Rapport annuel 2023 du SMICVAL

Monsieur le Maire informe que le rapport annuel 2023 du SMICVAL est disponible sur son site, <https://mailex.biz/smicval-2023/>

S'ensuit un échange :

M. P. STACHOWICZ demande si on a estimé le coût qu'engendrerait le maintien du porte-à-porte par le SMICVAL. M. M. LUCAS estime que le coût sera double, ce à quoi M. P. STACHOWICZ rétorque que ce sera sur les impôts, ce qui est un peu mesquin et lâche.

M. J.-D. DEBART estime qu'il faut faire primer la majorité.

M. M. LUCAS rappelle que dans les zones inondables, il ne peut y avoir d'apport volontaire.

M. P. ROSSIGNOL souhaiterait avoir les chiffres, tandis que M. P. STACHOWICZ estime que c'est un faux sujet.

MME Christiane FAVARETTO déplore qu'il n'y ait pas de collecte le weekend.

- Acquisitions de terrains

Le Maire informe que l'achat de deux nouveaux terrains aux jardins d'iris (lot 13 et macro lot 3) a été réalisé.

Le terrain CORRIVAUD a été acquis pour un euro symbolique.

L'épicerie sera livrée à partir du 1<sup>er</sup> octobre, inauguration le 16 octobre ; il faudra une carte bleue pour y faire ses courses.

- Remerciements de la famille de la Puce

Monsieur le Maire indique que la famille de la Puce a adressé un carton de remerciement aux élus.

## **8/ Point sur les commissions**

Monsieur le Maire informe que Monsieur Joël CAZENAVE sera reçu.

### **Communication**

M. J.-D. DEBART indique que Saint Sulpice Infos a été mal distribué par le prestataire et qu'une ristourne a été demandée.

L'évènement Vélotour samedi 7 septembre a été très réussi, il y a eu une explosion de commentaires sur le site Facebook de la ville, et, à noter, pas de commentaire négatif. Sept pourcents des habitants du Grand Saint Émilionnais y ont participé ; les commentaires sont très positifs sur le village. De plus, cela a amené des réservations d'une ou deux nuits dans les alentours. Les visiteurs se sont étonnés de l'existence de la pharmacie automatique et ont beaucoup apprécié le saucisson vendu par les commerçants.

Malheureusement, le restaurant était fermé, mais le bar était ouvert. Les commerçants n'ont plus voulu participer à l'évènement car il n'y avait pas assez de demandes de repas.

Il y avait de 800 à 900 voitures, certaines étaient mal garées mais la police n'a pas pu intervenir car l'arrêté réglementant le stationnement n'était pas été assez précis.

Les gens ont adoré le circuit, certains ont fait quatre heures de route pour venir.

Autre sujet, les deux parkings sont saturés par les habitants de la résidence intergénérationnelle.

Culture : Fabienne de la médiathèque était mécontente de la présence du cirque devant son bâtiment, mais le bureau s'était prononcé favorablement à son installation.

### Urbanisme

L'adressage est terminé, la dernière commande de plaques de rue a été passée.

Mme F. ROSSIGNOL-XANS a eu rendez-vous avec l'architecte des bâtiments de France, il y a eu une commission en juillet.

La réunion du SCOT aura lieu le 14 octobre.

### Voirie

La réception des travaux des routes a eu lieu le 30 août.

Le foirail est rebouché, une entrée handicapée a été créée pour un résident comme promis, ainsi qu'une place de parking handicapé, un sens de circulation a été aménagé.

M. M. GADRAT indique qu'une centaine de poteaux ont été supprimés.

Il y a par ailleurs eu une demande de mise à jour de fossés aux Maurins, cela est possible mais il faudrait détruire l'existant, c'est au particulier de décider, à ses frais.

En ce qui concerne l'Eglise, un entrepreneur a été trouvé pour le plafond et la colonne en trompe-l'œil.

La grande porte de l'atelier a été remplacée.

M. M. GADRAT s'inquiète de trouver un lieu provisoire pour l'activité « les petits loisirs », car la salle des peintures est en travaux pour remise aux normes, il propose qu'en attendant, l'activité ait lieu dans les algécos. Monsieur le Maire objecte qu'un algéco est déjà utilisé, M. M. GADRAT suggère que l'accès aux algécos se fasse provisoirement de l'extérieur de l'école.

Pour l'école de musique, le nouveau plombier a remis un devis inférieur de 2000 euros à celui du précédent plombier. Le charpentier pourra terminer et Monsieur le Maire considère que l'architecte n'est pas responsable du dépôt de bilan du plombier.

### Vie associative

M. P. STACHOWICZ indique que l'association Famille rurale s'est dotée d'un nouveau prof de dessin.

Le Téléthon se tiendra les 29 et 30 novembre.

M. P. STACHOWICZ propose le samedi 7 décembre pour le marché de Noël.

Le 1<sup>er</sup> octobre aura lieu la commission vie associative à 19 heures.

La fête du village s'est très bien passée, l'affluence le vendredi est estimée à environ 500 à 600 personnes.

Le feu d'artifice a bien marché, mais la brocante n'était pas signalée.

M. P. STACHOWICZ déplore qu'au Comité des fêtes, beaucoup ne veulent pas bouger.

Il n'y aura pas de festival de la Palu cette année pour raisons budgétaires, il est prévu que le festival ait lieu tous les 2 ans, vers le 17 juin pour la prochaine édition.

### Ecole

Madame Rossignol s'est mariée cet été et a changé de nom, elle s'appelle désormais Madame Dietrich.

Monsieur le Maire informe qu'une activité art et culture dans les pays du monde aura lieu un samedi sur deux à l'école de musique, les élèves prépareront un chant ; le coût pour la commune sera de 65 euros par séance.

Par ailleurs, le Journal des Maires demande qu'on réduise le temps passé sur les écrans pour les enfants, ce qui fait que les investissements réalisés pour équiper la ville en écrans les années précédentes semblent moins pertinents.

Monsieur le Maire note une légère augmentation du nombre d'élèves, au nombre de 100 environ désormais, répartis dans quatre classes.

### Sport

M. J. DEBAUD étant absent, M. P. STACHOWICZ prend simplement la parole pour dire que le tennis marche bien.

### Social

En ce qui concerne la RPA, Mme F. CAMUT estime que les nouveaux résidents sont bien intégrés, un repas par mois est pris en commun avec les résidents. L'allée dans le jardin de la RPA n'est toujours pas faite. Une évaluation externe aura lieu en 2025.

Par ailleurs, tous les logements de la résidence intergénérationnelle sont attribués ; il y a des soucis de malfaçons : le portail et les boîtes aux lettres ont été fracturés. La fibre fonctionne mais il faut demander la connexion.

### **9/ Questions diverses**

En ce qui concerne le cimetière, il y a des remarques comme quoi les nouveaux panneaux sont un peu hauts.

Il faudra mettre le Plan Communal de Sauvegarde de la RPA à jour.

Certains élus s'inquiètent de la retraite à venir de Monsieur LACROIX et de son remplacement.

Est également évoqué le manque de fleurissement de la commune.

M. M. LUCAS s'informe de l'avancée de l'acquisition du terrain du Menhir.

Monsieur le Maire fixe au Mercredi 30 octobre la prochaine réunion du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h57.

Le Maire

Y. DUMONTEUIL

La secrétaire de séance

F. ROSSIGNOL-XANS